



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

généralités

Question au Gouvernement n° 2327

Texte de la question

APPROVISIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE DE LA CORSE

M. le président. La parole est à M. Laurent Marcangeli, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Laurent Marcangeli. Ma question, qui s'adressait initialement à Mme Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, concerne l'avenir énergétique de la Corse. J'y associe mes collègues Sauveur Gandolfi-Scheit et Camille de Rocca Serra.

La situation énergétique de notre région est inquiétante. Les centrales thermiques de Lucciana et d'Ajaccio sont indispensables à la sécurité de l'approvisionnement en électricité de la Corse. Afin de garantir la sécurité du système électrique en Corse, l'État s'est engagé à remplacer les deux centrales électriques vieillissantes qui datent des années 1970. Si le renouvellement de la centrale de Haute-Corse est en voie d'achèvement, le devenir de celle d'Ajaccio suscite les plus grandes craintes, puisque rien ne permet, aujourd'hui, d'engager ce chantier déjà en retard de plusieurs années.

Vos prédécesseurs n'ont pas été avares de déclarations et de courriers contradictoires relatifs à l'alimentation de l'île en gaz naturel, dont ils ont fait un préalable au chantier de renouvellement de l'équipement d'Ajaccio. Force est pourtant de constater qu'aucun n'a été capable d'entendre la Corse ni de prendre les décisions permettant de concrétiser le projet.

Pouvez-vous rendre possible un nouveau niveau de différenciation et de développement durable pour la Corse ? Après avoir atteint l'objectif d'un tiers d'approvisionnement à base d'énergies renouvelables, vous pouvez engager définitivement la Corse sur la voie de l'abandon du fioul.

Allez-vous confirmer rapidement le lancement d'un chantier de construction d'un nouvel équipement industriel en région Ajaccienne permettant de sécuriser l'approvisionnement électrique de l'île et en préciser le lieu ? Quelles mesures comptez-vous prendre pour garantir que ce nouvel équipement fonctionnera au gaz naturel le plus rapidement possible et au fioul léger en phase transitoire ? Plus largement, quelles décisions allez-vous prendre pour clarifier le rôle des opérateurs industriels dans le schéma d'approvisionnement en gaz naturel de l'île et les inciter à mobiliser leurs compétences et leurs ressources dans un projet qui permettra de réduire de plus de 30 % les émissions de gaz à effet de serre des unités de production électrique de notre île ?

Quelles garanties pouvez-vous nous apporter quant à l'acceptation par la commission de régulation de l'énergie de la prise en compte de tous les coûts et surcoûts liés à ce projet ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

M. Paul Giacobbi. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche. Monsieur le député, je vous remercie de bien vouloir excuser l'absence de Mme Ségolène Royal. La Corse, comme toutes les zones non interconnectées, représente un défi particulier pour la transition énergétique. C'est un défi économique, technologique et écologique.

Pour renforcer la sécurité de l'approvisionnement, la ministre de l'écologie et de l'énergie souhaite développer le projet d'île à énergie positive, lequel vise à réduire autant que possible les besoins en énergie et à les couvrir par des énergies renouvelables. C'est tout l'intérêt de la mise en service du barrage de Rizzanese en 2013, dont la capacité de 55 mégawatts peut couvrir en période de pointe les besoins d'une agglomération de 60 000 habitants.

Par ailleurs, plusieurs décisions ont été prises pour faciliter l'approvisionnement de l'île. Le Gouvernement s'est engagé à alimenter la Corse en gaz naturel pour approvisionner les centrales thermiques rénovées. L'option retenue combine la création d'une barge de gaz naturel liquéfié au large de Bastia et d'une canalisation reliant Bastia à Ajaccio.

En attendant l'arrivée du gaz, le Gouvernement est favorable à ce que la future centrale du Vazzio fonctionne au fioul léger, comme celle de Lucciana, récemment mise en service. La solidarité nationale y contribue. La commission de régulation de l'énergie a validé la compensation de 20 millions d'euros par an des surcoûts liés à l'utilisation du fioul léger pour la nouvelle centrale de Lucciana. La création d'un réseau de distribution publique n'est pas une condition de l'arrivée du gaz naturel.

En dehors des agglomérations de Bastia et d'Ajaccio, la faible densité d'habitation n'est pas adaptée à ce type d'aménagements.

Par ailleurs, le Gouvernement réaffirme l'importance des investissements de sécurité à réaliser sur les réseaux actuels de distribution et les stockages définis au travers des plans de prévention des risques technologiques. Le groupe GDF-Suez a confirmé son engagement sur ce dossier et l'État apportera des financements dans le cadre des conventions tripartites État-GDF-collectivités locales. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe SRC.)*

Données clés

Auteur : [M. Laurent Marcangeli](#)

Circonscription : Corse-du-Sud (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2327

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 novembre 2014](#)